

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la
cgt

NOVEMBRE 2025

439

**Pour nos
emplois**



DE L'ARGENT

IL Y EN A !

**Pour
un autre
budget**



DE L'ARGENT

IL Y EN A !

**Pour nos
salaires**



DE L'ARGENT

IL Y EN A !

— EN GRÈVE LE 2 DÉCEMBRE —

Pour en
savoir plus



Pour
se syndiquer

**Pour nos emplois, nos salaires et un autre budget :
portons partout nos revendications**

Edito

03

**Budget : le 2 décembre,
tous-tes dans la rue !**

Hermes, Tarkett

05

**Elections, salaires :
se renforcer paye**

Droit du travail

06

**CSE : suppression des 3
mandats consécutifs**

Informez-vous



thcb-cgt.fr

HANDICAP

Ensemble pour une société plus juste et inclusive !

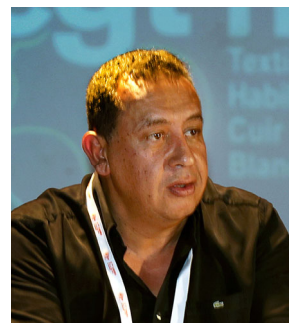


Chez Malakoff Humanis, nous agissons pour améliorer le quotidien des personnes handicapées.

Nous soutenons des initiatives innovantes et encourageons l'inclusion en entreprise. Nos assurés handicapés bénéficient d'un soutien financier et d'une assistance téléphonique dédiée.

**Scannez et découvrez
l'accompagnement
dont vous bénéficiez**





Maurad Rabhi
Secrétaire fédéral

Budget : le 2 décembre, toutes et tous dans la rue !

Depuis plusieurs semaines, une petite musique montre que le patronat serait au bord de la crise de nerfs, suite à un tsunami d'impôts aux entreprises que l'Assemblée nationale aurait votés lors de l'examen du budget 2026. Un chiffre de 53 milliards d'euros est même mis en pâture pour crédibiliser ce récit !

Après la mobilisation générale du Medef avortée en octobre dernier, revoilà donc son président à la manœuvre, mais cette fois sur la conférence sur le travail et les retraites. En effet, celui-ci n'a rien trouvé de mieux que de faire un bras d'honneur au gouvernement en jouant le jeu de la chaise vide ! On pourrait presque rire de ce cirque si derrière n'était pas en jeu l'égoïsme des plus riches qui refusent de contribuer à l'égalité du reste de la population au détriment du budget de la nation. À s'agiter sur des hypothétiques passes d'armes entre le gouvernement et le patronat, on n'en viendrait presque à oublier que la santé va être encore une fois mise au régime sec, avec un nouveau tour de vis dans les dépenses en mettant directement à contribution les malades par le biais d'un doublement du montant des participations forfaitaires, des franchises, mais aussi de leurs plafonds. 7,1 milliards d'euros d'économie dans le champ de la santé, renvoyés à nous tous ! C'est de même avec cette mesure d'année blanche qui va creuser encore les inégalités : le blocage de la revalorisation sur l'inflation sur les pensions de retraite, les allocations familiales, la prime d'activité, l'aide personnalisée au logement etc., etc., auront pour conséquence de baisser en valeur réelle ces aides, sachant qu'en 2026 l'inflation devrait avoisiner 1,3 %. Encore un tour de vis de presque 6 milliards d'euros d'économisés sur le dos de la population la moins favorisée.

**Le 2 décembre,
en grève et en manifestation
pour revendiquer des augmentations
de salaires dans nos entreprises,
un budget de progrès
et de justice sociale !**

Enfin, en s'opposant mordicus à l'application de la taxe Zucman de 2 % qui aurait fait rentrer dans les caisses plus de 20 milliards d'euros sur les 0,01 % de français les plus fortunés, le patronat offre au gouvernement l'occasion de maintenir la contribution exceptionnelle de l'année dernière pour les riches. Une justice fiscale en trompe-l'œil alors que toutes les études

montrent que le déficit structurel est dû principalement au manque de recettes fiscales. Les cadeaux fiscaux de début de mandature vers les plus riches par le président Macron arborant sa devise foireuse du « ruissellement » de l'économie coûtent décidément très cher à la société française. Pour finir ne nous gargarisons pas avec le décalage de la réforme des retraites, même si la symbolique reste importante. L'effort consenti sur le budget se fera principalement dans nos

poches et sur nos services publics, nos hôpitaux, nos écoles ou notre protection sociale.

C'est pourquoi il est important que le 2 décembre nous soyons toutes et tous nombreux dans les rues en grève à l'appel de notre confédération CGT pour exiger plus de justice fiscale. ■

THCB/ FNTVC - Projet de rapprochement fédéral : les travaux avancent

Le renforcement de notre organisation syndicale demeure au centre des préoccupations de tous les syndiqué-es. Ainsi, à la suite de la décision prise en juin dernier par les délégué-es du Comité National Fédéral (CNF), le projet de rapprochement entre notre fédération du Textile Habillement Cuir Blanchisserie (THCB) et celle de la Fédération Nationale des Travailleurs du Verre et de la Céramique (FNTVC) est désormais entré dans une phase d'approfondissement concrète.

Conduit selon une feuille de route rigoureuse, ce processus mobilise pleinement l'engagement de nos camarades réunis au sein de 4 groupes de travail. L'objectif de cette démarche historique est clair, celui de bâtir une fédération unie, capable de répondre avec davantage de force aux enjeux sociaux et professionnels de nos secteurs.

Etat des lieux des étapes déjà franchies et des travaux actuellement en cours :

En juin, à l'issue de plusieurs échanges et d'un vote, les délégués du CNF ont confié à la direction fédérale THCB un mandat visant à approfondir le projet de rapprochement. Ils ont ainsi donné leur accord pour la mise en place de groupes de travail sur des thématiques clés.

Une première rencontre en présentiel des 2 commissions exécutives fédérales du THCB et du FNTVC, n'a pas pu se tenir en raison de la journée de grève et de manifestation du 18 septembre. Néanmoins, une réunion en visioconférence a pu être organisée le matin du 19 septembre, permettant de valider le calendrier prévoyant le déroulement des étapes du rapprochement.

■ Quatre commissions

Ce calendrier précise en détail la feuille de route de chaque groupe de travail, auquel il revient de mener un travail approfondi sur un thème bien identifié. Quatre commissions ont ainsi été constituées :

- **la commission Direction fédérale, finances, organisation et communication**, permettra de structurer le travail fédéral de la nouvelle organisation,
- **la commission Activité revendicative** pour nos champs professionnels permettra de construire les orientations communes pour le congrès
- **la commission Activité vie syndicale** pour plus et mieux s'organiser et structurer le développement syndical dans les territoires et les entreprises
- **la commission Retraité-es** pour la continuité syndicale et leur revendications



Un point d'étape sur l'avancement de leurs travaux sera régulièrement présenté aux membres de la commission exécutive fédérale. Dès le mois d'octobre, chaque membre des commissions s'est d'ailleurs attelé à la tâche, avec la volonté de produire un travail solide et structuré.

■ Une 1^{ère} commission exécutive commune tenue

Dans la continuité, une commission exécutive commune s'est tenue à Montreuil les jeudi 20 et vendredi 21 novembre. Ces deux demi-journées, à la fois studieuses et fraternelles, ont témoigné d'un véritable esprit de solidarité syndicale. Elles ont permis aux membres des deux fédérations de se réunir pour une séance commune au cours de laquelle les travaux ont été présentés par les camarades de chaque commission. Les participants ont ainsi pu prendre connaissance en toute transparence de l'état d'avancement des travaux, débattre du contenu et faire valoir leur point de vue dans un climat d'échanges constructifs.

■ Un congrès commun du 19 au 23 octobre 2026 à Toulon

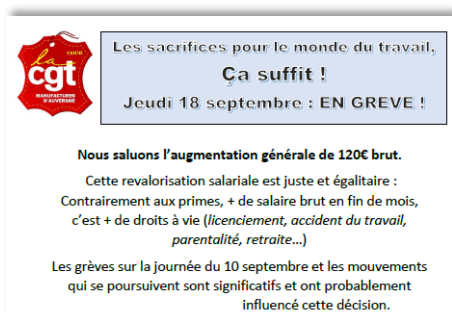
Enfin, les membres des 2 commissions exécutives (THCB et FNTV) ont validé ensemble la date et le lieu du prochain congrès, à savoir, du 19 au 23 octobre 2026, dans un complexe social dans l'agglomération de Toulon.

La prochaine commission exécutive est d'ores et déjà programmée pour les 22 et 23 janvier 2026. ■

HERMÈS, la CGT continue à se structurer pour se renforcer

Le travail syndical chez Hermès se poursuit, avec la CGT qui continue à se structurer et à se former, cette année encore en septembre, à Grenoble avec plus de 50 élu-es et mandaté-es CGT venus de toute la France.

En plus d'acquérir des connaissances juridiques et syndicales, ces formations sont des moments d'échanges qui permettent de voir, quelle que soit son usine dans la Maroquinerie ou le Textile, que les problématiques sont similaires avec des actions et revendications syndicales chez les uns qui peuvent inspirer les autres.



Grâce aux grèves de septembre,
AG de 120€ brut

Les discussions ont porté sur les conditions de travail toujours dégradées, et la positive augmentation générale de tous les salaires de 120€ brut par mois annoncée par la direction entre les grèves du 10 et 18 septembre.

L'UNSA s'implante : un miracle ?

Parmi les similitudes rencontrées, nos équipes ont notamment assisté à la « miraculeuse » implantation de l'UNSA sur tout le territoire, qui en seulement 4 ans passe de 0 à 30%, et leur permet même de devenir soudainement représentatif au niveau de la branche de la Maroquinerie. Mais les miracles n'existent pas, lorsqu'on sait que ce syndicat est issu d'une scission dans l'éducation nationale, loin de nos métiers, et que la division syndicale ne sert que la direction.



Isère où malgré ici aussi une nouvelle implantation de l'UNSA qui lui permet d'avoir 1 titulaire et 1 suppléant, la totalité des autres sièges employés, ouvriers, techniciens et cadres reviennent à la seule CGT.

La CGT redevient 1ère à la Maro du Pôle Sud-Ouest, quasi-totalité des sièges à la SIEGL

Mais le travail syndical paie. D'abord, à la Maroquinerie du Pôle Sud-Ouest où le résultat des dernières élections est très encourageant, avec la CGT qui redevient de loin 1ère organisation syndicale sur un pôle de près de 1000 salarié-es. Ensuite dans le Textile, à la SIEGL en

Les alertes de salariés auprès de notre Fédération sont multiples dans ce groupe comme dans d'autres et tout ne sera pas possible en termes de pressions sur nos délégués. Nous reviendrons dans le journal pour préciser les réponses syndicales apportées.

Bravo à nos équipes pour ce travail syndical utile pour tous les salarié-es ! ■

ELECTIONS CSE

La CGT en tête, et de loin chez TARKETT !

Les dernières élections professionnelles au sein de l'entreprise de textile Tarkett dans les Ardennes, se sont tenues le 3 novembre. Un résultat particulièrement favorable à la CGT qui y a obtenu un score largement majoritaire.

Grâce à une présence régulière sur le terrain auprès des salarié-es, la CGT a su développer son implantation et gagner la confiance des salarié-es.

De plus, la mobilisation de la section syndicale coordonnée par le délégué syndical central Irvin BUCHMEYER a joué un rôle essentiel dans cette dyna-

mique, permettant d'asseoir durablement la CGT au sein de l'entreprise.

64% pour la CGT, la CFDT détrônée

Les résultats parlent d'eux-mêmes, avec un carton plein chez les techniciens et agents de maîtrise, 4 sièges sur 5 chez les ouvriers et employés, ainsi qu'un siège

suppléant chez les cadres, portant la CGT à 64 % de représentativité dans l'entreprise.

Ainsi, au fil des années, la CFDT a été progressivement détrônée, laissant place à la nouvelle représentativité de la CGT, désormais confirmée par les urnes.

Bravo, pour ce score et cette performance. ■





Rupture conventionnelle : l'alerte rouge !

Le dispositif de rupture conventionnelle (RC) a toujours été critiqué par la CGT depuis sa création en 2008. A l'époque, nous dénoncions déjà qu'un mode de rupture « à l'amiable » – de gré à gré – était trop simple d'utilisation, trop souple et surtout trop sécurisant pour l'employeur.

Trois raisons principales motivaient notre opposition :

1. **Le risque de contournement des licenciements collectifs** et de leurs obligations légales.
2. **L'inégalité entre salarié-e et employeur**, inhérente au lien de subordination.
3. **La difficulté de contester la Rupture Conventionnelle devant les prud'hommes**, puisque le salarié est censé avoir « accepté » la rupture.

Moins de vingt ans plus tard, la réalité nous donne raison. Les directions d'entreprise usent et abusent du dispositif : plus d'un demi-million de ruptures conventionnelles sont signées chaque année ! À tel point que, dans un contexte d'austérité, le gouvernement envisage de renchérir le coût de sortie pour les salarié-es, jugeant que leur indemnisation pèserait trop sur l'assurance-chômage.

Comme le patronat a toujours refusé de revoir le cadre de la RC, gouvernement et Medef ont fini par trouver un **bouc-émissaire commun : les salariés**, accusés de contourner la démission via la RC. Ubuesque, hypocrite, grossier. Il faut rappeler une vérité simple : **dans une entreprise, c'est l'employeur qui**

dirige... et qui licencie. Quand un salarié veut partir pour un autre emploi ou « prendre du bon temps », il démissionne. Point.



Mais une récente étude indiquant que les salariés sortis en RC perçoivent en très grande majorité le chômage est venue réalimenter une narration comode : les salariés profiteraient du système. Une histoire taillée sur mesure pour durcir leurs conditions de sortie... tout en garantissant aux employeurs le maintien du dispositif.

Et l'attaque à l'ordre du jour est particulièrement dangereuse : **Décaler l'ouverture des droits au chômage en fonction des indemnités perçues**, comme si ces indemnités ne compensaient plus un préjudice... mais devaient servir à financer l'assurance chômage ! Un vieux rêve du grand patronat.

La récente sortie du ministre du Travail sur « ces cadres qui s'offriraient une année de vacances après une RC » participe du même discours : rendre la RC uniquement favorable à l'employeur, jusqu'à supprimer l'indemnité pour les salarié-es qui souhaitent partir. **Un chantage de plus pour rendre les travailleurs corvéables et otages du bon vouloir patronal.**

À ce stade, toutes les organisations syndicales sont vent debout contre l'idée de renégocier l'assurance-chômage ou de **préciser davantage la réglementation** de 2008 sur la RC.

À l'inverse, le patronat s'y dit prêt... On comprend pourquoi.

Le gouvernement, lui, menace de légiférer plutôt que d'appliquer réellement les contrôles prévus par l'administration et par l'inspection du travail.

Or, derrière cette bataille technique, se joue un enjeu majeur : **la remise en cause, à terme, des indemnités de licenciement lors des ruptures du contrat de travail**. Ils ont déjà essayé. Ils essaieront encore.

Alors restons **fermes, vigilants et prêts à riposter**. La rupture conventionnelle ne doit pas devenir l'arme du patronat contre les droits des salariés ! ■

DROIT DU TRAVAIL

Suppression de la limitation à 3 mandats successifs au CSE : une première brèche dans les ordonnances Macron-Pénicaud



Les ordonnances Macron-Pénicaud de 2017 ont remplacé les DP, CE et CHSCT en une instance unique pour diminuer leurs prérogatives : le Comité Sociale et Economique (CSE). Ces ordonnances ont ajouté une nouvelle contrainte : un-e élu-e ne pouvait pas faire plus de 3 mandats successifs.

Si le partage des responsabilités est un objectif que nous recherchons syndicalement dès que c'est possible, l'interdic-

tion prévue par la loi aurait eu comme effet de fragiliser grandement la représentation du personnel, d'autant plus syndicale. Au vu des difficultés de « recrutement » d'élus-es qui assument un mandat de plus en plus lourd avec moins de moyens ils se risquent souvent des formes de répression patronale.

C'est grâce aux multiples alertes syndicales sur le sujet, portées notamment par la CGT, dans les entreprises, les branches et les ministères, que la suppression de cette limitation à 3 mandats

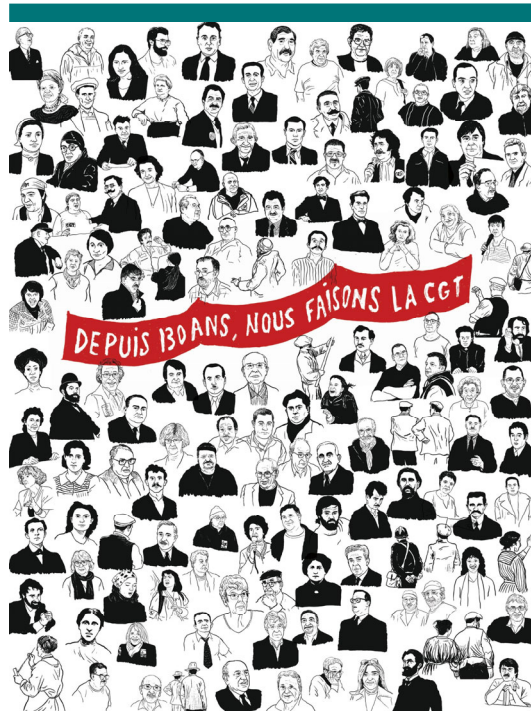
successifs a fini par être actée dans un accord interprofessionnel en 2024 transposé par une loi du 24 octobre 2025.

Il s'agit d'une 1^{ère} brèche dans les ordonnances Macron-Pénicaud, ouverte parce que nous n'avons pas lâché, et qu'il nous faut maintenant élargir pour regagner des CHSCT, des délégués du personnel, des heures de délégation suffisantes, le droit des suppléants à assister aux réunions, etc. Des droits pour nos élus-es, c'est des droits pour la représentation et la défense de tous les salarié-es ! ■

La CGT a 130 ans : on le fête par de nouvelles conquêtes sociales !

Notre histoire syndicale vient de loin. Dans le monde, les premières grèves connues datent de la construction des pyramides d'Égypte... depuis il s'en est passé du temps, de l'esclavagisme à la servitude, en passant par les tâcherons, journaliers, manouvriers pour que le salariat soit majoritaire sur toute la planète.

En France, suite à l'interdiction des « coalitions » avec la loi le Chapelier juste après la révolution, des syndicats clandestins et isolés ont été créés mais leur pérennité a toujours été fragile. Il faut se rappeler que jusqu'en 1864, le droit de grève est interdit, ainsi que le droit de créer des syndicats jusqu'en 1884. Même après la levée de ces interdictions, la répression est importante contre les salariés qui essaient de défendre leurs droits. Ils sont soumis au bon vouloir du pouvoir. Au même moment, des caisses de mutuelles ouvrières sont inventées pour organiser la solidarité et des bourses du travail sont créées. En 1891, la même année que le massacre du 1^{er} mai à Fourmies, la fédération du Textile naît, d'abord autour des tissages de Lyon et sa région, dans une logique de prolongement de la révolte des canuts qui y avait eu lieu 50 ans plus tôt. Les fédérations de l'Habillement et du Cuir naissent en 1892.



**Nos fédérations
du textile, du cuir et de l'habillement
parmi les 1^{ères} constitutives de la CGT,
le 23 septembre 1895 à Limoges.**

L'histoire de la CGT est totalement liée à l'histoire sociale de notre pays et même au-delà, puisque nous sommes affilié-es à la CSI (Confédération syndicale internationale) et à la CES (Confédération européenne des syndicats).

2026 - Congrès confédéral en juin et fédéral en octobre : se donner des perspectives pour demain

Fêter l'histoire de la CGT, c'est aussi se projeter dans l'avenir. Savoir d'où l'on vient pour décider où l'on va et construire la CGT pour les années à venir. C'est aussi dans ce cadre qu'auront lieu le congrès confédéral en juin 2026 et celui de notre fédération en octobre prochain. Les évolutions de notre travail, de nos actions syndicales au service des salarié-es sont des questions permanentes que les militantes et militants qui font la CGT doivent se poser pour gagner en efficacité. Nous ne le faisons pas qu'en théorie, mais en pratiques syndicales dans nos entreprises et nos services pour améliorer le quotidien ce qui donne des perspectives pour demain !

« **L'union des travailleurs** » et de deux pratiques : le syndicalisme de **métier** et le syndicalisme **interprofessionnel de territoire**

Nos fédérations seront parmi les premières constitutives de la CGT, le 23 septembre 1895 à Limoges. 75 déléguées (dont seulement 3 femmes corsetières en grève) représentant 28 fédérations d'industries et de métiers, 18 Bourses du travail et 126 syndicats. Les présents avaient pour ambition la réunion de deux pratiques du syndicalisme : le syndicalisme de métier et le syndicalisme interprofessionnel de territoire. La CGT est l'organisation de salarié-es qui a la plus longue histoire de notre pays. Il y a 130 ans, contre la répression patronale, ces militants décident de s'opposer à la dispersion de tous, pour « l'union des travailleurs » comme ils le proclament. Il en aura fallu du temps, des luttes et des drames pour que la CGT compte aujourd'hui 33 fédérations professionnelles, 97 unions départementales et 12 comités régionaux.

prises et nos services pour améliorer le quotidien ce qui donne des perspectives pour demain !



COMMANDE TIMBRES SYNDICAUX 2026

Code Cogetise du syndicat :

Nous invitons tous nos syndicats à adresser rapidement un mail à la fédération sur thc@cgt.fr en indiquant :

- le nom, la ville et le département de votre ENTREPRISE,
- l'adresse et le téléphone de votre SYNDICAT,
- le nom et l'adresse de votre TRÉSORIER.

Catégorie	Nb de plaquettes (1 FNI + 11 timbres)
Ouvriers/ employés	
UGICT	
Retraités	

DE L'ARGENT, IL Y EN A !



Le budget d'austérité du gouvernement, c'est encore les salarié-es, jeunes et retraité-es qui trinquent

Gel des salaires dans la fonction publique, blocage des pensions des retraités, hausse des franchises médicales, coupes dans les services publics...

Le **budget Lecornu** maintient le cap de l'austérité. Depuis que les prix augmentent, nos salaires stagnent. Dans le public, **le gel du point d'indice a fait perdre plus de 23 % de pouvoir d'achat en 20 ans. Dans le privé, les augmentations négociées** dans les branches et les entreprises (les "NAO") **ne compensent pas l'inflation**. Résultat : les travailleurs et

travailleuses produisent toujours plus de richesses... mais n'arrivent **pas à vivre de leur travail**.

Alors que le Smic est trop faible, l'ensemble des salaires se tassent, et 50 % des salarié-es gagnent moins de 2190 euros Net par mois !

Ce n'est pas un problème d'argent, c'est un problème de partage

Notre travail crée les richesses : on veut notre part.

Seul notre travail crée la richesse, et il en crée de plus en plus ! Mais sa répartition entre les profits pour quelques-uns et les salaires pour tous les autres se fait clairement au détriment des salarié-es !

C'est le "coût du capital" qui explose !

Chaque année, **211 milliards d'euros d'aides publiques** sont versés aux entreprises **sans contrôle ni contrepartie**. Les **dividendes explosent** : +50 % en cinq ans, un record mondial. Les grandes fortunes continuent d'accumuler : les **500 familles les plus riches possèdent 40 % du revenu national** !



La CGT revendique justice sociale + justice fiscale !

le gouvernement s'obstine dans le choix de réduire les dépenses publiques et sociales, alors que c'est justement **par les salaires, l'emploi et les services publics** qu'on peut relancer l'économie et répondre aux besoins.

Nos revendications sont claires :

- ▶ **Augmentation des salaires**, dans le privé comme dans le public.
- ▶ **SMIC à 2 000 € brut**, et **indexation de tous les salaires sur l'inflation** pour ne pas perdre en niveau de vie
- ▶ **Égalité salariale entre les femmes et les hommes**,
- ▶ **Contrôle et conditionnement des aides publiques aux entreprises** à des créations d'emploi et à des hausses de salaires.
- ▶ **Mise en place d'une taxe plancher** sur les ultra-riches : faire contribuer les 1800 foyers qui détiennent plus de 100 millions d'euros de patrimoine.

Alors, on s'organise !

Dans nos entreprises, nos administrations, nos établissements :

- ▶ discutons salaires, partageons nos revendications, préparons les NAO !
- ▶ multiplions les initiatives locales, actions, réunions d'infos

Ensemble, **imposons une autre répartition des richesses, au national en mettant la pression sur le vote du budget et dans nos entreprises et services en gagnant des augmentations de salaires**



LE MARDI 2 DECEMBRE en grève et en manifestation,
on se saisit de cette journée de mobilisation
pour l'augmentation des salaires
et l'enterrement du budget d'austérité !



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Muraud Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1229 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal : NOVEMBRE 2025



thcb-cgt.fr